

Benoît Frydman : « Le choix de Rima Hassan ne doit en aucun cas être validé par la faculté de droit, ni l'ULB »

BENOIT FRYDMAN

*Centre Perelman de philosophie du droit
Université Libre de Bruxelles (ULB)*

Publication originale / Comment citer ce texte : B. FRYDMAN, « Benoît Frydman : « Le choix de Rima Hassan ne doit en aucun cas être validé par la faculté de droit, ni l'ULB » », *Le Soir*, 2025.

Édition du corpus complet des œuvres de Benoit Frydman
— <https://benoitfrydman.com/fr/article-magazine/2025-benoit-frydman-le-choix-de-rima-hassan-ne-doit-en-aucun-cas>

Benoit Frydman

BENOÎT Frydman, professeur à la faculté de droit de l'ULB, est opposé au choix des étudiants de master 2 de la faculté de donner le nom de l'eurodéputée française Rima Hassan (La France insoumise) à leur promotion. Il en appelle à la lutte historique de l'Université libre de Bruxelles contre l'antisémitisme.

Ce jeudi le Conseil facultaire de droit de l'ULB doit statuer sur le nom de la promotion 2025. Quelle est votre position ?

Je pense que le choix par les étudiants de Rima Hassan comme marraine de leur promotion est une erreur et que cette décision ne doit en aucun cas être validée par la faculté de droit, ni l'ULB.

Pourquoi ce refus ?

Au-delà de la cause palestinienne, Mme Hassan était un soutien fervent et déclaré du régime sanguinaire d'Assad en Syrie et désormais du régime algérien de Tebboune, qui emprisonne Boualem Sansal. Elle fait l'objet de quatre enquêtes pour apologie du terrorisme et de différentes poursuites, notamment au Parlement européen, pour menaces de mort et appel à la violence contre ses collègues et tout récemment contre l'Imam pacifique de Drancy, Hassen Chalghoumi. Alors que celui-ci, qui vit sous haute protection policière depuis des années, a porté plainte, elle lui a reproché publiquement d'avoir pris un avocat juif... Et rien ne laisse penser qu'elle s'arrêtera en si mauvais chemin.

L'ULB a tout au long de son histoire, et encore dernièrement par la voix de sa rectrice, combattu absolument l'antisémitisme. Elle a fermé ses portes lorsque l'Occupant prétendait lui imposer des professeurs sympathisants des nazis en lieu et place des juifs et francs-maçons. Nos aînés n'ont pas agi ainsi, au péril de leur vie, pour que nous nous soumettions aujourd'hui à l'islamisme politique antisémite, même présenté sous un visage avenant qui abuse nos étudiants.

Quid si le Conseil facultaire ne vous suit pas ?

Dans ce cas, il me semble nécessaire, compte tenu de l'importance prise par cette affaire pour l'Université, qu'elle soit communiquée à la rectrice, au Conseil académique, ainsi qu'au commissaire du gouvernement qui exerce la tutelle sur l'ULB, afin d'exercer leur contrôle. À ma connaissance, aucune procédure particulière n'est prévue.